



29

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

merci de communiquer ce message à tous les personnels

Actualité locale :

NON, A LA FERMETURE DE MA LIBRAIRIE !

Contre la fermeture programmée de la librairie Chapitre-Lhéris...

Si vous vous sentez concerné, consterné, révolté ou simplement attristé par la possible fermeture, le 8 février prochain, de votre librairie de centre-ville, véritable institution et lieu de rencontre et d'échange au cœur de Tarbes, venez nombreux

le Samedi 18 Janvier 2014 à 15h, pour un rassemblement de soutien pacifique et chaleureux, pour dire haut et fort :

NON, A LA FERMETURE DE MA LIBRAIRIE !

Nationalement

Le tribunal de commerce de Paris a déclaré en décembre 2013 le réseau des 53 librairies Chapitre en liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 7 janvier.

La direction de Chapitre a décidé de mettre en vente les 57 librairies du groupe (dont celle de Tarbes), avec pour objectif d'achever la cession "avant l'été"

Chapitre (1200 salariés) est une filiale du groupe Actissia (France Loisirs, Chapitre.com), numéro 2 de la distribution du livre en France. Il compte 4.500 salariés et son unique actionnaire est le fonds d'investissement américain Najafi Companies.

Education prioritaire :

En P.J, le détail des mesures que le ministre vient d'annoncer concernant l'Education prioritaire.

Divers :

-A compter du 1er janvier 2014, le prélèvement du jour de carence est abrogé.

-A compter de cette même date, l'obligation de s'acquitter du paiement d'un timbre fiscal de 35 € pour toute action devant la

justice, notamment les juridictions administratives (Tribunal Administratif par exemple) est abrogé.

- En P.J, la fiche technique FSU Action sociale concernant le chèque emploi service universel (CESU), suite à la parution de la nouvelle circulaire de référence (circulaire du 30 décembre 2013 relative à la prestation d'action sociale interministérielle CESU pour garde d'enfant 0/6 ans).

Depuis 2013, le gouvernement a décidé, dans le cadre de sa politique de réduction de la dépense publique, d'abandonner la sanctuarisation du budget de l'action sociale interministérielle des années précédentes et a réduit les budgets, alors même que la fonction publique d'état a été ciblée comme le « parent pauvre » de l'action sociale dans le monde du travail.

A nouveau en 2014, pour accompagner une baisse de + de 10% de ces crédits, il a purement et simplement, malgré l'opposition des organisations syndicales et de la FSU, supprimé la 3^e tranche (aide à 220€) qui concernait 40% des bénéficiaires.

-Marilyse Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique a annoncé hier que le point d'indice, gelé depuis 4 ans, devrait être revalorisé d'ici... la fin de la mandature. C'est encourageant !!! Mais un peu d'ISAE par çï, un peu de GRAF par là et quelques primes au mérite devraient nous aider à patienter...

Cordialement
Rosy Bergé-Sarthou



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous
maintenant !!!**